



# Contrat de fusion des paroisses réformées évangéliques de Diesse et de Nods

En vertu des articles 4c, alinéa 1, lettre b, 4e et 23, alinéa 1, lettre e de la Loi du 16 mars 1998 sur les communes (LCo 170.11), en relation avec l'article 2 de l'Ordonnance du 16 décembre 1998 sur les communes (OCo, 170.111), les électrices et électeurs de la Paroisse réformée évangélique de Diesse et de la Paroisse réformée évangélique de Nods adoptent le contrat de fusion suivant ;

## 1. Généralités

#### But

#### Art. 1

La Paroisse réformée évangélique de Diesse et la Paroisse réformée évangélique de Nods conviennent de fusionner pour former une nouvelle paroisse.

#### Contenu du contrat

#### Art. 2

Le présent contrat règle les modalités et l'exécution de la fusion. Il règle notamment les points suivants :

- a) Le nom de la nouvelle paroisse,
- b) Le tracé des nouvelles limites de la paroisse,
- c) Le calendrier, le déroulement et l'exécution de la fusion des paroisses réformées de Diesse et de Nods,
- d) Les grandes lignes de l'organisation de la nouvelle entité après la fusion,
- e) Les organes et le personnel de la nouvelle paroisse,
- f) La compétence de poursuivre les affaires pendantes des paroisses contractantes,
- g) La compétence de vérifier et d'approuver les derniers comptes annuels des paroisses contractantes.

#### Devoir de fidélité

#### Art. 3

- a) De s'engager à assumer de nouvelles tâches,
- b) De modifier des affiliations et des rapports de collaboration ou autres formes de coopération inter paroissiale,
- c) D'effectuer des investissements importants.

# 2. Nom, territoire et limites de la paroisse fusionnée

#### Nom de la paroisse

#### Art. 4

La paroisse réformée évangélique issue de la fusion porte le nom de « Paroisse réformée évangélique du Plateau ».

#### **Territoire**

#### Art. 5

La nouvelle Paroisse réformée évangélique du Plateau englobe le territoire et les membres des anciennes paroisses réformées de Diesse et de Nods (englobant les communes mixtes de Plateau de Diesse et de Nods).

#### Limites paroissiales

#### Art. 6

## 3. Scrutin et mise en œuvre

## Modalité du scrutin

## Art. 7

<sup>1</sup>Le présent contrat de fusion et le règlement d'organisation de la nouvelle Paroisse réformée évangélique du Plateau sont soumis au corps électoral des paroisses contractantes lors d'assemblées de paroisses ayant lieu le même jour.

2 Si l'issue du vote est positive dans les deux paroisses, celles-ci sont liées par le contrat de fusion jusqu'à l'entrée en force de la nouvelle paroisse.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Les paroisses contractantes renoncent à tout acte contrevenant au présent contrat.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Les Conseils de paroisse des paroisses contractantes s'engagent en particulier à ne pas modifier les rapports de service de leur personnel. D'éventuelles modifications ne se feront qu'en accord entre les deux parties contractantes.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Ils s'informent mutuellement notamment avant

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Les limites communes aux collectivités contractantes sont supprimées. Pour le reste, les limites de la paroisse nouvellement créée correspondent à celles des paroisses supprimées.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Une représentation cartographique du tracé des limites de la nouvelle paroisse figure à l'annexe 1.

<sup>3</sup> Si le nouveau règlement d'organisation est rejeté par une ou par les deux assemblées de paroisses, les conseils des paroisses contractantes soumettent au corps électoral un règlement d'organisation remanié avant la date prévue de la fusion. En cas de second refus du règlement d'organisation, l'article 4g, alinéa 2 de la loi sur les communes s'applique.

#### Date et effet de la fusion

#### Art. 8

- <sup>1</sup> La fusion des paroisses de Diesse et de Nods entre en force au **1er janvier 2027** sous réserve de l'approbation par l'organe compétent du canton de Berne.
- <sup>2</sup> La nouvelle Paroisse réformée évangélique du Plateau succède aux paroisses contractantes à la date de l'entrée en force de la fusion (succession universelle).
- <sup>3</sup> A partir de l'entrée en force de la fusion, la nouvelle Paroisse réformée évangélique du Plateau répond seule, à l'égard des tiers, des engagements pris par les paroisses contractantes. Les dispositions relatives à la responsabilité selon les normes supérieures sont réservées.

#### Mise en œuvre

#### Art. 9

- <sup>1</sup> Les Conseils de paroisse des paroisses contractantes veillent jusqu'au 31 décembre 2026 à la mise en œuvre du présent contrat.
- <sup>2</sup> Ils sont notamment responsables du respect du calendrier convenu et veillent à l'information adéquate du public.
- <sup>3</sup> Après le 1er janvier 2027 cette tâche incombera au Conseil de paroisse de la nouvelle Paroisse réformée évangélique du Plateau.

## 4. Statut des collectivités indirectement concernées

#### Charte de collaboration inter-paroissiale (Lac en ciel)

Art. 10

La nouvelle Paroisse réformée évangélique du Plateau succède aux paroisses contractantes dans la charte de collaboration signée en novembre et décembre 2019 avec la Paroisse réformée évangélique de La Neuveville.

# 5. Organisation de la nouvelle paroisse après la fusion

## Organisation

#### Art. 11

<sup>1</sup> Les organes de la nouvelle Paroisse réformée évangélique du Plateau sont :

- a) Les ayants droit au vote
- b) Le Conseil de paroisse et ses membres, dans la mesure où ceux-ci ont un pouvoir décisionnel<sup>1</sup>,

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Selon entente entre les deux Conseils de paroisse, il est convenu que pour la première législature de 4 ans, le Conseil de paroisse est composé de 4 membres provenant du territoire de la paroisse de Diesse et de 3 membres provenant de la Paroisse de Nods

- c) Les commissions dotées d'un pouvoir de décision
- d) L'organe de vérification des comptes
- e) Le personnel habilité à représenter la paroisse.

# 6. Organes et personnel

#### **Organes**

#### Art. 12

- <sup>1</sup> La période de fonction des organes des paroisses contractantes prend fin lorsque la nouvelle Paroisse réformée évangélique du Plateau a désigné ses organes conformément aux dispositions de son règlement d'organisation.
- <sup>2</sup> Les organes des paroisses contractantes exercent leurs compétences, dans le cadre des anciennes limites paroissiales, jusqu'à l'entrée en force de la fusion. Les réglementations dérogatoires du présent contrat de fusion et du nouveau règlement d'organisation de la nouvelle Paroisse réformée évangélique du Plateau sont réservées.
- <sup>3</sup> Après l'approbation du présent contrat par l'organe compétent du Canton de Berne, sont élus, en conformité avec le règlement d'organisation de la nouvelle Paroisse réformée évangélique du Plateau à la date de la fusion (art. 8):
  - a) Le président ou la présidente du Conseil de paroisse de la nouvelle Paroisse réformée évangélique du Plateau ;
  - b) Le vice-président ou la vice-présidente du Conseil de paroisse de la nouvelle Paroisse réformée évangélique du Plateau
  - c) Les membres du Conseil de paroisse de la nouvelle Paroisse réformée évangélique du

#### Personnel

#### Art. 13

Le personnel des paroisses contractantes est transféré à la Paroisse réformée évangélique du Plateau nouvellement créée. Le traitement du personnel est garanti jusqu'au 31.12.2027.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Pour le surplus, l'organisation de la nouvelle paroisse est régie par le nouveau règlement d'organisation de la Paroisse réformée évangélique du Plateau.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Les paroisses contractantes forment une circonscription politique pour les élections au sens de l'alinéa 3. Sont électeurs et éligibles les ayants droit au vote des paroisses contractantes.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Les autres organes de la nouvelle Paroisse réformée évangélique du Plateau sont élus après la fusion entrée en force en conformité avec le nouveau règlement d'organisation de la Paroisse réformée évangélique du Plateau.

# 7. Compétence de poursuivre les affaires pendantes

#### **Affaires pendantes**

Art. 14

La nouvelle Paroisse réformée évangélique du Plateau poursuit les affaires des paroisses contractantes qui sont pendantes à la date de la fusion.

# 8. Comptes annuels et budget

#### Approbation des derniers comptes

Art. 15 <sup>1</sup> L'examen des comptes annuels de 2026 des paroisses contractantes est effectué par l'organe de vérification des comptes de la nouvelle Paroisse réformée évangélique du Plateau.

<sup>2</sup> L'approbation des comptes annuels de 2026 des paroisses contractantes a lieu après la fusion. Elle incombe à l'organe compétent de la nouvelle Paroisse réformée évangélique du Plateau.

## **Budget**

Art. 16

- <sup>1</sup> Le budget du compte de résultats pour l'année 2027 et le plan financier pour les années 2027 à 2032 sont préparés par les conseils de paroisse des paroisses contractantes réunis.
- <sup>2</sup> Les corps électoraux des paroisses réformées évangéliques de Diesse et de Nods arrêtent ensemble, avant la fusion, le budget du compte de résultats ainsi que la quotité d'impôt pour l'année 2027 selon les dispositions du règlement d'organisation de la Paroisse réformée évangélique du Plateau.
- <sup>3</sup> Pour l'arrêté au sens de l'alinéa 2, les paroisses contractantes forment une circonscription réunissant tous les ayants droit au vote des paroisses contractantes.

# 9. Dispositions transitoires et finales

## Effets du contrat

Art. 17

- <sup>1</sup> Le présent contrat déploie ses effets dès son acceptation par les assemblées des paroisses réformées évangéliques de Diesse et de Nods, sous réserve de son approbation par l'organe compétent du canton de Berne.
- <sup>2</sup> En cas de rejet du contrat par une ou par les deux paroisses, celui-ci ne déploie pas d'effet et les paroisses ne sont pas liées par le contrat.

#### Répartition des frais

Art. 18

Les frais liés à l'exécution du présent contrat sont pris en charge par la nouvelle Paroisse réformée évangélique du Plateau.

#### Situation en cas de Litiges

Art. 19

Les éventuels litiges découlant du présent contrat sont tranchés par le préfet ou la préfète désigné(e) par le droit cantonal.

## Entrée en vigueur

Art. 20

- <sup>1</sup> Le présent contrat entre en vigueur dès son approbation par l'organe compétent du canton de Berne.
- <sup>2</sup> Les paroisses contractantes sont liées par les obligations réciproques résultant du contrat dès l'acceptation de ce dernier par les corps électoraux.

## Annexe et pièces jointes

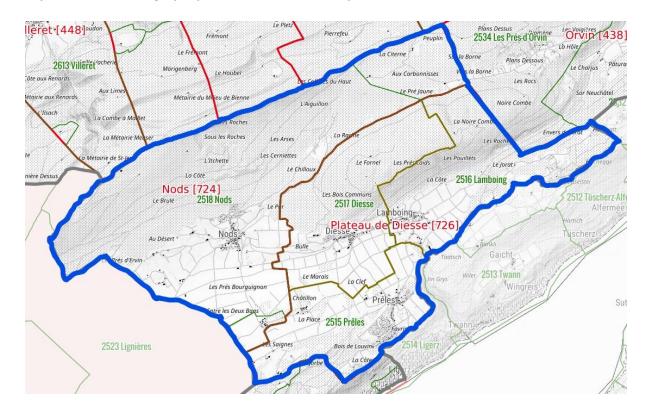
#### Art. 21

- <sup>1</sup> L'annexe suivante fait partie intégrante du présent contrat :
  - a) Représentation cartographique des nouvelles limites paroissiales
- <sup>2</sup>Les pièces suivantes sont jointes au présent contrat :
  - a) Inventaire des immeubles des paroisses contractantes concernés par la fusion (pièce jointe 1)
  - b) Inventaire des affiliations des paroisses contractantes à collectivités indirectement concernées (pièce jointe 2)
  - c) Inventaire des contrats de droit public ou privé auxquels les paroisses contractantes sont parties (pièce jointe 3)
  - d) Inventaire des baux à loyers (pièce jointe 4)
  - e) Inventaire de la situation financière des paroisses contractantes à la date de la conclusion du contrat : comptes 2024 (pièce jointe 5)
  - f) Plans financiers pour les années 2025 à 2030 des paroisses contractantes (pièce jointe 6).

Ainsi délibéré et accepté par l'assemblée de paroisse de Diesse ainsi que par l'assemblée de paroisse de Nods le 10 novembre 2025.

Paroisse réformée évangélique de Diesse		Paroisse réformée évangélique de Noc				
La Présidente :	La Secrétaire	La Présidente :	La Secrétaire			

# Annexe No 1 Représentation cartographique des nouvelles limites paroissiales



Inventaire des immeubles des paroisses contractantes concernés par la fusion

# Paroisse réformée évangélique de Diesse

- La Cure
- La Maison de paroisse
- Le Pigeonnier
- Le garage
- L'église

# Paroisse réformée évangélique de Nods

• Bâtiment de l'église et place de stationnement : 187'716.00

• Terrain Le Pâquier : 170.00

• Immeuble, appartement cure: 472'160.00

Inventaire des affiliations des paroisses contractantes à collectivités indirectement concernées

# Paroisse réformée évangélique de Diesse

Lac en ciel, charte de collaboration adoptée par les assemblées de paroisse le 10.11.2009 à Diesse, le 28.11.2009 à Nods et le 12.12.2009 à La Neuveville.

# Paroisse réformée évangélique de Nods

Lac en ciel, charte de collaboration adoptée par les assemblées de paroisse le 10.11.2009 à Diesse, le 28.11.2009 à Nods et le 12.12.2009 à La Neuveville.

Inventaire des contrats de droit public ou privé auxquels les paroisses contractantes sont parties

## Paroisse réformée évangélique de Diesse

- Manufacture d'orgues Flülister, contrat pour contrôle et accordage
- Epsitec, abonnement annuel Crésus comptabilité

## Paroisse réformée évangélique de Nods

- Contrat avec la manufacture d'orgues St-Martin SA
- Perfogroup : contrat de maintenance éclairage de secours
- Muribaer : contrat de maintenance des cloches
- Hälg et Co: révision ventilation et chauffage à air chaud
- Youhey et Infomaniak (hébergement du site internet)

## Inventaire des baux à loyers

## Paroisse réformée évangélique de Diesse

- Bail à ferme / parcelle No 2290 sise à Diesse / Prairie naturelle
- Commune de Plateau de Diesse / participation aux frais de chauffage de l'église
- Divers / locations de la maison de Paroisse et de l'église
- Divers / location de la Cure

## Paroisse réformée évangélique de Nods

- Bâtiment Diesse 3-5 ; 3 contrats de bail
- Commune de Nods / participation aux frais de chauffage de l'église
- Divers / locations de l'église
- Divers / location de la Cure

Inventaire de la situation financière des paroisses contractantes à la date de la conclusion du contrat

# Paroisse réformée évangélique de Diesse

# Tableau des résultats des comptes 2024

16.06.25 15.54 Comptes 2024 Page 1

Compte de fonctionnement selon les tâches

Comp	Sompte de fonctionnement selon les taches 01.01.24-31.						
		Charges	Revenus	Budget Charges	Budget Revenus	Charges	Revenus
		2024		2024	2024		
3	Culture, sports et loisirs, Eglises	352'576.78	358'920.07	288'194.00	260'300.00	270'760.99	
35	Eglises et affaires religieuses	352'576.78	358'920.07	288'194.00	260'300.00	270'760.99	266'241.65
351	Culte	21'281.56	10'346.30	19'250.00	7'500.00	20'011.49	9'485.15
3510	Culte	21'281.56	10'346.30	19'250.00	7'500.00	20'011.49	9'485.15
352	Formation	21'517.86	5'791.35	29'000.00	7'500.00	20'358.74	6'037.75
3520	Formation	21'517.86	5'791.35	29'000.00	7'500.00	20'358.74	6'037.75
353	Affaires sociales	6'218.30	8'595.85	3'600.00	3'400.00	4'798.12	7'324.40
3530	Affaires sociales	6'218.30	8'595.85	3'600.00	3'400.00	4'798.12	7'324.40
354	Culture	7'900.35	557.00	10'100.00		6'400.70	
3540	Culture	7'900.35	557.00	10'100.00		6'400.70	
357	Infrastructure	118'737.79	76'050.45	59'590.00	21'120.00	54'887.13	14'473.10
3570	Infrastructure	118'737.79	76'050.45	59'590.00	21'120.00	54'887.13	14'473.10
358	Organisation	51'761.77	4'980.09	48'350.00	5'000.00	55'216.81	9'692.67
3580	Organisation	51'761.77	4'980.09	48'350.00	5'000.00	55'216.81	9'692.67
359	Finances & impôts	125'159.15	252'599.03	118'304.00	215'780.00	109'088.00	219'228.58
3590	Finances & impôts	125'159.15	252'599.03	118'304.00	215'780.00	109'088.00	219'228.58
9	Finances et impôts	6'343.29					
99	Postes non répartis	6'343.29					
990	Postes non répartis	6'343.29					
9900	Postes non répartis, article 84 OCo	6'343.29					
	Total des charges et des revenus	358'920.07	358'920.07	288'194.00	260'300.00	270'760.99	266'241.65
	Résultat: Excédent de revenus						
	Résultat: Excédent de revenus Résultat: Excédent de charges				27'894.00		4'519.34
	Ů .	0501005 53	0501000 55	000146:			
	Totaux	358'920.07	358'920.07	288'194.00	288'194.00	270'760.99	270'760.99

## Bilan au 31.12.2024

16.06.25 11:24 Comptes 2024 Page 1

		Etat au 1.1	Etat au 31.12	Augmentation	Diminution
1	Actif	717'606.91	713'753.34		3'853.5
10	Patrimoine financier	494'269.41	472'411.74		21'857.67
100	Disponibilités et placements à court terme	416'280.00	387'314.24		28'965.76
1001	La Poste	196'605.38	107'254.00		89'351.38
1002	Banque	219'674.62	280'060.24	60'385.62	
101	Créances	72'555.11	66'334.55		6'220.56
1010	Créances résultant de livraisons et de prestations en faveur de tie				
10100.00	Créances diverses	3'402.50	42.02		3'360.48
0100.01	Compte d'attente	13.25			13.25
0100.02	Avance - Ch. Hurni				
10100.03	Avance - Aînés	1'331.70	1'533.70	202.00	
10100.04	Compte jeunesse interparoissial		287.60	287.60	
1012	Créances fiscales	67'053.20	62'726.35		4'326.85
1015	Comptes courants internes				
1019	Autres créances	754.46	1'744.88	990.42	
104	Actifs de régularisation	5'234.30	18'562.95	13'328.65	
1040	Charges de personnel				
1041	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	5'234.30	18'562.95	13'328.65	
1042	Impôts				
1043	Transferts du compte de résultats				
1044	Charges financières/revenus financiers				
1045	Autres revenus d'exploitation				
1046	Actifs de régularisation, compte des investissements				
107	Placements financiers	200.00	200.00		
1070	Actions et parts sociales	200.00	200.00		
108	Immobilisations corporelles PF				
1080	Terrain PF				
1084	Bâtiments PF				
14	Patrimoine administratif	223'337.50	241'341.60	18'004.10	
140	Immobilisations corporelles PA	223'337.50	241'341.60	18'004.10	
1404	Terrains bâtis	97'773.95	133'714.70	35'940.75	
407	Immobilisations en cours de construction PA				
409	Autres immobilisations corporelles	125'563.55	107'626.90		17'936.65
2	Passif	717'606.91	713'753.34		3'853.5
20	Capitaux de tiers	265'063.32	254'866.46		10'196.86
200	Engagements courants		558.75	558.75	

Bilan 01 01 24 - 31 12 24

		Etat au 1.1	Etat au 31.12	Augmentation	01.01.24 - 31.12.24 Diminution
2000	Engagements courants provenant de livraisons et de prestations	Liai au 1.1	558.75	558.75	Dillillation
2000	Impôts		556.75	556.75	
2002 2003	Acomptes recus de tiers				
2003	Acomptes reçus de tiers				
201	Engagements financiers à court terme	29'650.00	29'650.00		
2010	Engagements envers des intermédiaires financiers	29'650.00	29'650.00		
204	Passifs de régularisation	33'406.62	39'495.95	6'089.33	
2040	Charges de personnel				
2041	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	33'406.62	39'495.95	6'089.33	
2042	Impôts				
2043	Transferts du compte de résultats				
2044	Charges financières / revenus financiers				
2045	Autres revenus d'exploitation				
2046	Passifs de régularisation, compte des investissements				
206	Engagements financiers à long terme	200'650.00	171'000.00		29'650.00
2060	Hypothèques	200 030.00	171 000.00		29 000.00
2063	Emprunts	200'650.00	171'000.00		29'650.00
		200 000.00	11 1 000.00		20 000.00
209	Engagements envers les fonds enregistrés comme capitaux de ti	1'356.70	14'161.76	12'805.06	
2090	Engagements envers les fonds enregistrés comme capitaux de ti				
20920	Compte course de solidarité.		14'161.76	14'161.76	
20922	Compte jeunesse	1'356.70			1'356.70
29	Capitaux propres	452'543.59	458'886.88	6'343.29	
293	Préfinancements				
2930	Préfinancements				
294	Réserves		6'343.29	6'343.29	
294 2940			6'343.29	6'343.29	
2940	Réserves de politique financière		6 343.29	6 343.29	
296	Réserve liée à la réévaluations du PF				
960	Réserve liée à la réévaluations du PF				
298	Autres capitaux propres				
2980	Autres capitaux propres				
1900	Autres capitaux propres				
299	Excédent/découvert du bilan	452'543.59	452'543.59		
2990	Résultat annuel	-4'519.34		4'519.34	
2999	Résultats cumulés des années précédentes	457'062.93	452'543.59		4'519.34

# Paroisse réformée évangélique de Nods

# Tableau des résultats des comptes 2024

16.06.25 08:11

## Paroisse réformée de Nods

Page 1

		Charges	Revenus	3udget Charges	Rudget Revenus	Charges	01.01.24 - 31.12.24 Revenus
		2024	2024		2024	2023	2023
3	Culture, sports et loisirs, Eglises	208'404.00	208'404.00		188'550.00	219'579.46	219'579.46
35 351	Eglises et affaires religieuses	208'404.00	208'404.00	197'400.00	188'550.00	219'579.46	219'579.46
351	Culte	13'575.30		14'500.00		13'782.55	
3510	Culte	13'575.30		14'500.00		13'782.55	
352	Formation	15'339.03		18'750.00		18'604.85	
3520	Formation	15'339.03		18'750.00		18'604.85	
353	Affaires sociales	33'486.30	12'749.60	24'300.00	7'400.00	24'561.85	4'030.40
3530	Affaires sociales	33'486.30	12'749.60	24'300.00	7'400.00	24'561.85	4'030.40
354	Culture	22'091.60	2'700.00	21'000.00	3'150.00	20'696.85	2'700.00
3540	Culture (y.c. entretien de l'église)	22'091.60	2'700.00	21'000.00	3'150.00	20'696.85	2'700.00
357	Infrastructure	25'605.37	1'250.00	25'600.00	300.00	30'549.20	2'734.30
3570	Infrastructure (Locaux de la cure, Rte de Diesse 5)	25'605.37	1'250.00	25'600.00	300.00	30'549.20	2'734.30
358	Organisation	36'137.22	3'000.00	43'900.00	3'000.00	52'627.06	3'000.00
3580	Organisation	36'137.22	3'000.00	43'900.00	3'000.00	52'627.06	3'000.00
359	Finances & impôts	62'169.18	188'704.40	49'350.00	174'700.00	58'757.10	207'114.76
3590	Finances & impôts	36'629.00	140'813.12	36'850.00	132'100.00	36'813.45	135'328.35
3591	Biens-fonds du patrimoine financier (terrain et bât	25'540.18	42'660.00	12'500.00	42'600.00	21'943.65	43'715.00
3599	Clôture		5'231.28				28'071.41
	Total des charges et des revenus	208'404.00	208'404.00	197'400.00	188'550.00	219'579.46	219'579.46
	Résultat: Excédent de revenus						
	Résultat: Excédent de charges			I	8'850 00		

## Bilan au 31.12.2024

7.06.25 07:0

#### Paroisse réformée de Nods

Page 1

197'400.00

		Etat au 1.1	Etat au 31.12	Augmentation	Diminution
.1 .10 .100 .1000 .10000.00	Actif Patrimoine financier Disponibilités et placements à court terme Caisse Caisse	837'766.49 628'190.24 110'272.64 5'012.10 5'012.10	860'118.56 664'379.66 136'429.33 8'601.50 8'601.50	22'352.07 36'189.42 26'156.69 3'589.40 3'589.40	
.1001 .10010.00	La Poste CCP 25-5224-0	28'158.70 28'158.70	53'791.51 53'791.51	25'632.81 25'632.81	
.1002 .10020.00 .10020.01	Banque Raiffeisen CH34 8080 8003 5795 9796 1 Raiffeisen CH38 8080 8009 5553 0073 7	77'101.84 61'288.86 15'812.98	74'036.32 74'079.49 -43.17	12'790.63	3'065.52 15'856.15
. <b>101</b> .1010 .10100.01	Créances Créances résultant de livraisons et de prestations en faveur de tiers Créances diverses	<b>25'586.90</b> 612.90 612.90	35'619.63	10'032.73	612.90 612.90
.1012 .10120.00 .10120.01 .10120.02 .10120.99	Créances fiscales Impôts à encaisser NESKO Compte de virement avec le canton (NESKO) Part au produit de l'impôt fédéral direct Rectification de la valeur des créances fiscales	15'950.45 15'234.05 1'556.40 -840.00	20'132.53 20'483.98 434.20 264.35 -1'050.00	4'182.08 5'249.93 264.35	1'122.20 210.00
.1019 .10190.01 .10190.10	Autres créances Débiteurs divers Groupe de travail fusion	9'023.55 305.50 8'718.05	15'487.10 15'487.10	6'463.55 6'769.05	305.50
.107 .1070 .10700.01	Actions et parts sociales Parts sociales Parts sociales Banque Raiffeisen	<b>20'000.00</b> 20'000.00 20'000.00	<b>20'000.00</b> 20'000.00 20'000.00		
.108 .1080 .10800.00	Immobilisations corporelles PF Terrain PF Terrain Le Pâquier, verger 579 m2 (parcelle No 123 activée à la valeur	<b>472'330.70</b> 170.00 170.00	<b>472'330.70</b> 170.00 170.00		
.1084 .10840.00	Bâtiments PF Immeuble Route de Diesse 3-5, 5a et maison de jardin (Parcelle No 13	472'160.70 472'160.70	472'160.70 472'160.70		
.14 .140 .1404 .14040.00	Patrimoine administratif Immobilisations corporelles PA Terrains bâtis Bâtiment de l'Eglise et place de stationnement, immeuble RF No 148,	209'576.25 209'576.25 183'554.30 187'716.30	195'738.90 195'738.90 174'920.30 187'716.30		13'837.35 13'837.35 8'634.00

# Paroisse réformée de Nods

Bilan 01.01.24 - 31.12.24

					01.01.24 - 31.12.24
		Etat au 1.1	Etat au 31.12	Augmentation	Diminution
.14040.01 .14040.99	Bâtiment de l'Eglise, immeuble No 148, nouveau porche d'entrée (côté Rectifications	28'124.00 -32'286.00	28'124.00 -40'920.00		8'634.00
.1409 14099 00	Autres immobilisations corporelles PA existant lors de l'introduction du MCH2	26'021.95 52'039.30	20'818.60 52'039.30		5'203.35
.14099.99	Rectification PA existant au 31.12	-26'017.35	-31'220.70		5'203.35
.2 .20 .200 .2000 .2000 .20000.00 .20001.00	Passif Capitaux de tiers Engagements courants Engagements courants provenant de livraisons et de prestations de tie Créanciers Assurances sociales (AVS/AC/CAF)	837'766.49 -233.70 -233.70 -233.70 -233.70	860'118.56 27'349.65 25'749.65 25'749.65 19'750.20 5'999.45	22'352.07 27'583.35 25'983.35 25'983.35 19'750.20 6'233.15	
. <b>204</b> .2041 .20410.00	Passifs de régularisation Charges de biens et services et autres charges d'exploitation RG charges de biens, services et autres charges d'exploitation		<b>1'600.00</b> 1'600.00 1'600.00	<b>1'600.00</b> 1'600.00 1'600.00	
. <b>29</b> . <b>294</b> .2940 .29400.00	Capitaux propres Réserves Réserves de politique financière Amortissements supplémentaires	838'000.19 50'120.97 50'120.97 50'120.97	832'768.91 50'120.97 50'120.97 50'120.97		5'231.28
. <b>299</b> .2990 .29900.00	Excédent/découvert du bilan Résultat annuel Résultat annuel	<b>787'879.22</b> -28'071.41 -28'071.41	<b>782'647.94</b> -5'231.28 -5'231.28	22'840.13 22'840.13	5'231.28
.2999 .29990.00	Résultats cumulés des années précédentes Résultats cumulés des années précédentes	815'950.63 815'950.63	787'879.22 787'879.22		28'071.41 28'071.41

Plans financiers pour les années 2025 à 2030 des paroisses contractantes

# Paroisse réformée évangélique de Diesse

# Tableau des résultats de la planification financière des années 2025 à 2030

# Paroisse rétormée évangélique de Diesse

(1747)							
Indicateurs financiers	Unité	Comptes 2023	Budget 2024	Budget 2025	Plan 2026	Plan 2027	Plan 2028
Excédent/découvert du bilan (GM 299)	CHF	457 062.93	429 168.93	413 544.93	368 697.00	348 697.00	328 697.00
Réserves (GM 294)	CHF	-	-	-	-	-	-
Excédent du bilan, amortissements supplémentaires compris							
(GM 294 + 299)	CHF	457 062.93	429 168.93	413 544.93	368 697.00	348 697.00	328 697.00
Résultat annuel, compte général (GM 900)	CHF	- 4 519.34	- 27 894.00	- 15 624.00	- 10 000.00	- 10 000.00	- 10 000.00
Attributions aux réserves de politique financière (GM 3894 / GM 4894)	CHF	-	-	-	-	-	-
Résultat annuel (compte général) avant les attributions aux réserves de politique financière ou prélèvements sur ces réserves							
(GM 900+3894-4894)	CHF	- 4 519.34	- 27 894.00	- 15 624.00	- 10 000.00	- 10 000.00	- 10 000.00
Revenu de l'impôt des personnes physiques (GM 400)	CHF	204 044.45	200 000.00	210 000.00	210 000.00	210 000.00	210 000.00
Revenu de l'impôt des personnes morales (GM 401)	CHF	6 960.95	10 000.00	5 000.00	5 000.00	5 000.00	5 000.00
Dettes brutes (GM 200+201-2016+206)	CHF	230 300.00	200 650.00	171 000.00	141 350.00	111 700.00	82 050.00
Investissements nets compte général	CHF	101 847.85	200 000.00	-	-	-	-
Degré d'autofinancement compte général	%	100	-1	. 100	100	100	100
Quotient de l'excédent du bilan	%	216.61	. 204.37	191.12	171.49	162.18	152.88
Quotité d'impôt personnes physiques		0.184	0.184	0.184	0.184	0.184	0.184
Quotité d'impôt personnes morales		0.184	0.184	0.184	0.184	0.184	0.184
La Présidente		La secrétaire			La caissière		
Damara Röthlisberger		Nicole Racine			Barbara Bourquin		

# Paroisse réformée évangélique de Nods

# Tableau des résultats de la planification financière des années 2025 à 2030

#### Paroisse Réformée de Nods

Plan financier 2025 à 2030

#### PRINCIPAUX RÉSULTATS

					Montants e	n milliers
	BUDGET	EXERCICES DE PROJECTION				
	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Prévisions pour le compte de résultats						
Total des revenus Total des charges	181.3 199.1	190.5 199.6	193.1 202.2	194.7 196.9	197.0 198.5	199.2 209.4
Marge de manœuvre offerte par le compte de résultats	-17.8	-9.1	-9.2	-2.2	-1.4	-10.2
Investissements nets Investissements nets	8.6	8.6	8.6	8.6	8.6	8.6
Prévisions relatives aux charges  Coûts induits (-) et revenus (+) des investissements  Marge de manœuvre offerte par le compte de résultats	-8.6 -17.8	-8.6 -9.1	-8.6 -9.2	-8.6 -2.2	-8.6 -1.4	-8.6 -10.2
Excédent (+) / découvert (-)	-26.5	-17.7	-17.8	-10.8	-10.1	-18.9
Capitaux propres / découvert du bilan  Evolution de l'excédent (+) / du découvert (-) du bilan	761.3	743.6	725.8	715.0	705.0	686.1